



SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six et le 30 avril à 18h15

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Président.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				HOURS	Brigitte	X			
SCHILLINGER	Martine	X				BREMOND	Martine	X			
BONESSO	Paul	X				IBANEZ	Marion	X			
CAVALLARO	Sylvie		X		M Schillinger	DURBEC	Valérie	X			
CATALDI	Catherine	X				CAVALIER	Jenifer	X			
MASSOUH	Anne	X				LEURQUIN	Bruno	X			
CHAIX	Jacques	X				GUEMENE	Françoise	X			
LANGLOIS	Maryline	X						14	01	00	

Membres en exercice : 15**Présents : 14**

Absents : 01

Dont :Absents excusés ayant donné **procuration** : 01

Absents excusés sans procuration : 00

Autres absents : 00

Secrétaire de séance : Paul BONESSO**Délibération n°2026/04/30/06****Objet : Adoption du Budget Primitif pour 2026**

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Vu, l'affectation du résultat 2025 votée,**Vu**, le document budgétaire *Budget Primitif 2026*, préalablement transmis aux administrateurs et présenté en séance,

Monsieur le Maire, Président du CCAS, rappelle au Conseil d'Administration la nécessité de procéder au vote du budget primitif du CCAS pour l'année 2026.

Il précise que le vote du budget se fait par chapitre et expose à l'Assemblée le montant des différents chapitres retenus et présentés dans le document *Budget Primitif 2026 exposé à l'Assemblée*. Lecture des inscriptions pour chaque chapitre budgétaire est donnée à l'assemblée, en fonctionnement comme en investissement, en dépenses comme en recettes.

Monsieur le Maire, Président du CCAS présente le document équilibré comme suit :

-	Section d'investissement :	Dépenses :	23 806,94 €
		Recettes :	23 806,94 €
-	Section de fonctionnement :	Dépenses :	62 400,00 €
		Recettes :	62 400,00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Oui l'exposé de Monsieur le Maire, Président du CCAS, et après en avoir délibéré :

APPROUVE Le budget primitif 2026 pour le budget du CCAS, exposé en séance, voté par chapitre selon le document de *Budget Primitif 2026* annexé à la présente et présenté en séance pour les montant totalisés suivants :

Section d'investissement :	23 806,94 €
Section de fonctionnement :	62 400,00 €
Soit un total équilibré de :	86 206,94 €

- **ADRESSE** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

Vote : Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

**Le Maire, Président du
CCAS**

E. HUGOU



Le secrétaire de séance,

Paul BONESSO